

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pas en avant

Les défenseurs des droits de la femme ont toujours pu compter sur l'appui sans réserve des syndicats libres pour faire aboutir leurs justes revendications. Nos organisations ont même été et demeurent du reste à la pointe du combat en ce qui concerne le respect du principe «salaire égal à travail égal». Elles s'opposent également à toutes autres formes de discrimination dues au sexe. C'est pourquoi, nous avons salué chaque mesure qui a été prise jusqu'ici, notamment au cours de l'«année internationale de la femme», en vue d'améliorer la situation des femmes en général et des travailleuses en particulier. Nous avons aussi pris note avec satisfaction des progrès réalisés à cet égard dans différents domaines. Mais de nombreux problèmes sont encore en suspens, spécialement dans notre pays où, comme l'on sait, la femme ne jouit des droits politiques que depuis peu de temps.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec faveur, au début de cette année, la constitution d'une «Commission fédérale pour les questions féminines». L'ancien président de l'Union syndicale, Hermann Leuenberger, avait d'ailleurs suggéré la création d'un tel organe consultatif en 1968 déjà, par le moyen d'un postulat déposé au Conseil national. Idée qui fut ensuite soutenue par diverses associations féminines.

C'est ainsi que le 19 février 1976, nous avons pu assister à la séance inaugurale de cette nouvelle commission composée de neuf femmes et de neuf hommes, plus une présidente en la personne de Madame Emilie Lieberherr, membre du Conseil municipal (exécutif) de la ville de Zurich. Ce fut une «première» assez solennelle, ouverte par M. Hans Hürlimann, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, qui a rappelé les tâches essentielles des nouveaux commissaires. Ces tâches peuvent être résumées de la manière suivante: D'une part donner son avis sur les projets législatifs de la Confédération qui ont un rapport avec la situation de la femme en Suisse, et exécuter des travaux demandés par le gouvernement. D'autre part,